



Département des ressources humaines

Décision n°2026-130

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien chargé du suivi des travaux GER à la direction du cycle de l'eau

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 6 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du cycle de l'eau, un emploi de technicien chargé du suivi des travaux GER, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Effectuer des missions de maîtrise d'oeuvre interne pour les travaux GER non délégués aux entreprises privées :
 - Réaliser des études (de la phase DIA au PRO).
 - Suivre techniquement, administrativement et financièrement des opérations.
 - Préparer et suivre des marchés publics (DCE, rédaction des pièces techniques et administratives).
 - Suivre les chantiers jusqu'à réception et clôture financière des opérations.
- Réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrages (AMO) et des missions de maîtrise d'oeuvre externe :
 - Préparer des marchés d'AMO et de maîtrise d'oeuvre externe.
 - Suivre des opérations portées par les opérateurs privés,
 - Suivre techniquement, administrativement et financièrement les travaux dans le cadre de l'exécution des contrats.
- Participer à la continuité de fonctionnement du service :

- Appliquer les procédures internes de la DCE et pratiques respectueuses de l'environnement.
- Rester en veille réglementaire et technologique sur les sujet en lien avec les activités du service.
- Aider et conseiller les demandeurs internes dans votre champ d'expertise.

Décide,

Article 1 : L'emploi de technicien chargé du suivi des travaux GER à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,

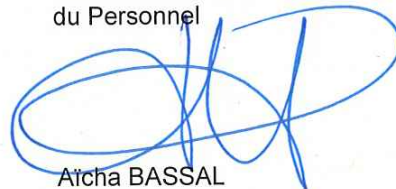
Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux 2ème classe, à savoir au minimum indice brut 401 et au maximum indice brut 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 16 02 2026

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée en charge
du Personnel



Archa BASSAL

mis en ligne le :

17 FEV. 2026